

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° PC 068 328 22 F0001

Date de dépôt : 24 janvier 2022

Demandeur : M. THUILLIER Alexandre

Adresse terrain : 6 rue du Calvaire

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : rénovation d'une construction composée de deux logements, démolition des annexes et construction de deux carports surplombés d'une terrasse

ARRÊTÉ ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la demande de permis de construire présentée le 24 janvier 2022 par M. THUILLIER Alexandre demeurant 1B rue du Calvaire 68470 STORCKENSOHN ;

Vu l'objet de la demande : rénovation d'une construction composée de deux logements, démolition des annexes et construction de deux carports surplombés d'une terrasse, sur un terrain situé 6 rue du Calvaire 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu l'avis de dépôt de la demande de permis, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 27 janvier 2022 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le code l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin approuvé le 14 mars 2019 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à STORCKENSOHN, le

28 FEV. 2022

Le Maire

Jacques KARCHER

